

effectuées au Canada, d'où la nécessité d'utiliser un ordinateur. Il s'agit ici d'une condition nécessaire à la mise en place du régime d'analyse et de révision des programmes dont nous avons parlé plus haut.

42. Le Conseil reconnaît que les sociétés savantes ont un grand rôle à jouer dans l'essor de la recherche en sciences sociales et en humanités. Il continue de les aider à jouer ce rôle de plus en plus efficacement, comme nous le ferons voir plus loin sous le titre "Communications entre chercheurs". Il faudra toutefois attendre quelque temps avant que les sociétés soient en mesure de jouer le rôle dynamique que le Conseil attend d'elles, surtout en ce qui concerne l'évaluation de ses programmes.

Formation des chercheurs

43. Une bonne moitié des fonds consacrés par le Conseil aux sciences sociales et aux humanités sert à aider les candidats au doctorat à parachever leur formation en vue d'une carrière de recherche et d'enseignement. (On trouvera des chiffres complets à ce sujet à l'Appendice F). En 1968-1969, le Conseil a octroyé 2,155 bourses de doctorat d'une valeur de 9.3 millions de dollars, et il prévoit en octroyer cette année 2,640, d'une valeur de \$11.2 millions. Conçu pour venir en aide aux Canadiens et aux immigrants, qu'ils fréquentent des universités canadiennes ou des universités étrangères, le programme de bourses de doctorat s'est développé sous l'effet d'une demande de plus en plus forte, à la fois proportionnellement et en chiffres absolus. On prévoit, par exemple, qu'en 1970-71, le nombre de candidats admissibles aux bourses de doctorat du Conseil sera de 6,480, alors que le nombre correspondant sera de 6,100 dans les sciences physiques et biologiques. (L'Appendice I fait voir la croissance passée et prévue de la "clientèle" des candidats au doctorat par rapport à l'aide du Conseil).